
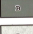
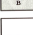
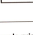


PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

-  Zones d'interdictions
-  Zones de projet possible sous maîtrise collective
-  Zones de contraintes faibles
-  Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I : inondation de plaine
- C1, C2, C3, C4 : crues rapides des rivières
- I', I'': inondation en pied de versant
- M, M': crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- P, P': ramassements et entassements de versant
- V, V': glissements de terrain
- G, G1, G2 : chutes de pierres

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000
 Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractéristique en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérisé.

- - - - - Limite de la zone d'étude

Réalisation : Alp'Géomatiques Etabli le : Juillet 2001 Echelle : 1/5 000
 Edition : Alp'Géomatiques Modifié le : Décembre 2003 (RTM)

